Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 48 (1944)

Artikel: Les armoiries de la Ville et du District de Delémont
Autor: Rais, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684909

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES ARMOIRIES DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE DELÉMONT

par le Dr André RAIS

I. *La légende*

II. *Les armoiries de la ville*

1. Les sceaux
2. Les dessins et les sculptures
3. Les bannières
4. Les textes
5. Les plaques du sergent de ville et des gardes.
6. Les clichés

III. *Les armoiries du district*

1. Avant 1792
2. Après 1792

IV. *Conclusion.*

LES ARMOIRIES DE LA VILLE ET DU DISTRICT DE DELÉMONT

I. La légende

Y ai l'atr'hie rencontrai douë daimes di païs
Que s'en allin briazain, tainto ci, tainto li :
S'ait sont de Porraintru vraiman, i n'en sçait ran ;
Ait sentin diailement lait laivurre et le bran !
Voubin de Delémont ; i vos n'en dirai ran,
Main des gréyes de porc ait l'aivin le péman !

L'autre jour, j'ai rencontré deux dames du pays
Qui s'en allaient trottant tantôt ci, tantôt là :
Si elles sont de Porrentruy, je n'en sais rien ;
Elles sentaient diablement la lavure et le bran !
Ou bien de Delémont, je ne vous en dirai rien,
Mais des « gueilles » de goret, elles en avaient l'odeur !

Ces six vers que nous extrayons des *Paniers* ou *Arrivée d'une dame en l'autre monde habillée de paniers* [1]) — notre célèbre poème en patois du Jura — dont l'auteur [2]), le curé Ferdinand Raspieler, de Courroux, naissait à la fin du XVIIe siècle [3]), font allusion aux armoiries des villes de Porrentruy et de Delémont.

Les armes de la petite cité de Laufon sont « de sable à la crosse épiscopale de Bâle d'argent ». Delémont blasonne « de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même », et l'écu de Porrentruy porte « d'argent au sanglier de sable ». Ces armoiries donnèrent naissance à la pittoresque et amusante légende que voici.

On raconte qu'un prince-évêque de Bâle, après avoir élevé ses trois principales villes en municipes [4]), leur accorda les mêmes franchises dont jouissait sa capitale, avec en plus, le privilège de choisir un blason. Mais, ce choix ne pouvait se faire qu'à l'occasion d'une importante chasse.

[1] Le manuscrit original est conservé au Musée jurassien. Il est daté de 1736. Les paniers n'étaient pas autre chose que des bourrelets qui, placés sous la jupe des femmes la faisaient bouffer.

[2] En réalité les *Paniers* sont l'œuvre de J.-Louis Bizot, conseiller-doyen au bailliage de Besançon ; ils ont été traduits en patois du Jura par le curé Raspieler.

[3] Il est mort le 27 août 1762.

[4] Delémont, le 6 janvier 1289 ; Porrentruy, le 3 octobre 1289 et Laufon, le 26 décembre 1296.

Tandis que, au jour fixé, l'évêque et ses seigneurs, escortés d'une meute imposante de chiens, quittaient Bâle pour s'engager sur la route de Laufon, les bourgeois de cette dernière ville, comme d'ailleurs ceux de ses voisines Delémont et Porrentruy, surveillaient l'arrivée de la « bête » près de leurs portes grandes ouvertes.

Aux environs de Zwingen, les chiens découvrent un superbe sanglier qui s'enfuit aussitôt. Le sanglier entre dans la ville de Laufon. Affairés, nos bourgeois ne parviennent pas à fermer la porte opposée, car la cité est petite. Malgré les efforts désespérés des citadins, le sanglier a pris la clef des champs.

— Vous aurez ma crosse et la couleur noire de la bête comme armoiries, leur dit l'évêque.

La chasse poursuit l'animal qui se dirige du côté de Delémont. Le pachyderme entre dans cette ville par la porte des Prés. Les Delémontains se « fendent en quatre » pour descendre la herse de la porte Monsieur. La rue, quoique plus longue que celle de Laufon, ne l'est pas assez. La herse lui tombe sur « le bas du dos ». Le sanglier s'échappe, mais dans sa détresse, il offre un cadeau aux Delémontains : six excréments aux formes saugrenues.

— Vos armes seront, leur dit l'évêque, de gueules, symbole du sang répandu, à ma crosse d'argent posée sur ces six « gueilles ».

Notre pauvre sanglier, harassé et en sang, toujours poursuivi, fait son entrée dans la ville de Porrentruy. Celle-ci est plus étendue que les deux premières. La bête d'ailleurs n'en peut plus. Les Bruntrutains ferment tranquillement leurs portes et s'en emparent. L'évêque applaudit au choix des bourgeois qui blasonnent aussitôt « d'argent au sanglier de sable. »

Voilà la tradition. Ouvrons à présent nos archives.

II. Les armoiries de la ville de Delémont

Le dépouillement systématique des soixante-trois volumes in-folio intitulés procès-verbaux du conseil de Delémont, de 1454 à 1900, nous a permis d'établir ce qui suit.

Les sceaux, des dessins et des sculptures héraldiques, les vieilles bannières et d'anciens textes sont la seule source authentique pour la connaissance des armoiries delémontaines.

1. Les sceaux

Du type armorial simple, le premier sceau de la ville de Delémont date du XIIIe siècle. La matrice de laiton est conservée, de

Fig. 1

nos jours encore, dans le trésor de la Bourgeoisie. Ce sceau en navette mesure 60/38 mm. La crosse épiscopale de Bâle, flanquée de deux branches de chêne, sort d'une colline mamelonnée [1]). La légende, gravée sur le pourtour, est contenue dans un double filet :

+ . *S* . (igillum) *VNIV*(er)
SITATIS . DE . TELSBERG

Sur l'autre face est soudé un appendice de préhension qui affecte la forme d'une arête médiane terminée sur un des côtés par un anneau de suspension.

Voyez figure 1.

Le deuxième sceau de la ville date du XIVe siècle. A ma connaissance, il n'a pas été employé très souvent, car nous n'en possédons que deux empreintes [2]). La matrice n'existe plus. Sur ce cachet à écusson armorié, de forme ronde, d'un diamètre de 34 mm., se détache une élégante crosse épiscopale de Bâle surmontée d'un mont de *trois* coupeaux. En minuscules gothiques, la légende court autour de l'écu :

+ *secretum civitatis talamonte.*

Voyez figure 2.

Fig. 2

[1] Ce sceau est encore suspendu aux documents datés du 25 avril 1327 (Archives de l'Evêché) et du mercredi après la saint Valentin 1514. (Archives de la ville de Delémont).

[2] Ce sceau est attaché au document daté du samedi après saint Martin 1500, (Archives de la ville de Delémont) et à celui du 7 janvier 1501. (Archives de l'Evêché B 239/8).

Le troisième sceau date de 1502. Il est en argent, et repose, aujourd'hui encore, dans le trésor de la Bourgeoisie. Le procès-verbal du conseil, du dimanche après la saint Jean-Baptiste 1501, nous apprend qu'Henri, le fils d'Humbert Tieschinat ou le petit Tièche, Sigfried, le fils de feu Jean-Henri Ullin dit Vorbourger, et Arnold, le fils de Pétermann Mellifert, ont cautionné Perrin le Juillard. Celui-ci s'est engagé à livrer pour le dimanche où l'on chante à l'église *Invocatit,* le *soingne d'argent* [1]) de la ville [2]).

Comme le précédent, ce sceau est rond. Son diamètre est de 36 mm. La crosse épiscopale est finement ciselée. L'orfèvre Juillard, bourgeois de Delémont [3]), avait primitivement gravé un mont de *trois* coupeaux qui, à la suite de recherches entreprises par le secrétaire du conseil, fut corrigé en un mont de *six* coupeaux. Une double ligne de petits traits entoure la légende en minuscules gothiques :

+ : *secretum* * *ciuitatis* *
talamunte + :

La seconde croix, plus petite que la première, est un signe de remplissage. Disons que ce scel a été utilisé jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [4]).

Voyez figure 3.

Fig. 3

Un texte, que nous relevons dans le procès-verbal du conseil du 11 novembre 1589, nous révèle l'existence du quatrième sceau de la cité :

« Messieurs chastellain, maître-bourgeois et conseil ont congneuz que doiresenavant on ne doibt plus seler lettres, missives ny aultres choses pour en nom de la ville, sinon que avec le groz seaul dargent [5])

[1] Du latin *sigillum*, en vieux français *seing*, qui ne survit aujourd'hui que dans quelques expressions : sous-seing privé, blanc-seing.

[2] « Henri, filz Vmbert Tieschinat, Zuvrit, filz de feu Jehan Henri Vllin et Arnold filz Peterman Mellefert ont a plaigier la soingne dargent de la ville que messieurs ont donne a Jullerd et de ledit rendre a diemange Invocavit Anno quingentessimo 2⁰ ». P-V du conseil 1492 - 1502 p. 2a.

[3] Jean-Perrin le Juillard est inscrit avec sa femme Catherine dans le registre de la Corporation des Chandoilles de 1487-1537.

[4] Voyez les documents datés du 22 mai 1670, du 29 novembre 1708 et des 23, 25 et 29 avril 1778. (Archives de la ville de Delémont).

[5] Celui de 1502.

lequel ung maître-bourgeois ayant le gouvernement doibt avoir en sa charge. »

« Touchant le petit *neufz cachet de cuivre* que Paule Juliaird avoit riere luy, iceluy doibt estre mis au secret [1]) de ladite ville, sans que on en doibve plus user. » [2]).

Le cinquième sceau est l'œuvre d'un orfèvre de Bâle. Le procès-verbal du conseil du 22 août 1641 va nous renseigner :

« N'ayant la ville qu'un gros sceau pour se servir en toutes sortes de besoignes, lon en fera à faire un petit d'acier pour se servir en faict de petite importance, comme missives ou aultres. » [3])

Le 5 septembre 1641, le boursier communal payait la facture de l'artisan bâlois qui s'élevait à 3 Livres et 15 sous [4]).

Fig. 4

Ce petit cachet d'acier a encore été employé au XIXe siècle. Il n'y a pas de doute que la gravure représentant les armoiries de Delémont, parue dans l'ouvrage de Wurstisen, ait servi de modèle. Une crosse épiscopale aux lignes sobres et harmonieuses s'élève d'un mont de six coupeaux. La légende est ciselée sur un pourtour de forme ovale qui n'a pas plus de 20/16 mm :

S : IG(illum) *VRBIS* .
DELEMONTANAE : [5])

Voyez figure 4.

La Révolution française ayant supprimé les armoiries, ces différents sceaux furent ou déposés dans les archives, ou cachés. De 1792 à 1806, apparaît un autre seing, de forme ovale, en laiton, de 35/31 mm., représentant une femme qui tient dans sa main gauche le

[1] Dans le trésor ou archives.
[2] 1574-1599 p. 64 v.
[3] 1641-1653 p. 9.
[4] Comptes de la ville, volume 2 p. 268.
[5] Ce sceau est conservé dans le trésor de la Bourgeoisie.

Fig. 5

Fig. 6

faisceau de licteur, et dans sa main droite, une pertuisane coiffée du bonnet phrygien. En exergue l'inscription :

COMUNE DE DELEMONT RF [1])

Voyez figure 5.

Le secrétaire de la ville s'est aussi servi d'un autre sceau, en laiton, de 29/24 mm. Mêmes motifs de décoration que le précédent. Seule la légende n'est pas la même :

MUNICIPALITE
DE DELEMONT

Remarquons que ce second sceau est plus finement ciselé que le premier.

Voyez figure 6 [2]).

Sous l'empire, ces deux empreintes cèdent leur place à une autre, en laiton, de 27 mm. de diamètre. Ce nouveau venu découpe l'aigle impérial qui se détache dans un champ bleu. L'écu est timbré de la couronne impériale. De celle-ci sort

Fig. 7

[1] Musée jurassien. [2] Musée jurassien.

un manteau doublé d'hermine derrière lequel se croisent une main de justice et l'enseigne impérial. Nous lisons :

MAIRIE DE DELEMONT (HAUT-RHIN) [1])

Voyez figure 7, page 165.

Fig. 8

Ajoutons que sous l'empire, le sceau du tribunal de première instance séant à Delémont de 1804 à 1814, portait les mêmes armoiries et la légende :

TRIBUNAL DE Ire INSTANCE
*SEANT A DELEMONT **
*HAUT-RHIN **

Cette empreinte en laiton, de 40 mm. de diamètre, a été donnée au Musée jurassien, le 3 février 1943, par M. l'ancien geôlier Jemelin qui l'avait découvert dans un tas de débris, au rez-de-chaussée de la préfecture de Delémont.

Voyez figure 8.

Vint la chute de Napoléon. Un nouveau scel fut remis entre les mains du greffier du tribunal civil. Cette matrice de 40 mm. de diamètre, achetée à Rennes le 4 novembre 1936 [1]), reproduit tout simplement les armes des Bourbon : « d'azur à trois fleurs de lis », l'écu timbré d'une couronne royale, une main de justice et le bâton terminé par la fleur de lis, passés en sautoir.

Voyez figure 9.

Fig. 9

Nous voici arrivés au XIXe siècle. Le Congrès de Vienne venait-il de fermer ses portes que le maire de Delémont, le colonel Antoine

[1] Musée jurassien.
[2] A M. de Saisy, 13 rue saint Malo, pour 15 fr. suisses. Ce sceau est exposé au Musée jurassien.

de Grandvillers [1]), commandait à l'orfèvre Xavier Piegai, le sixième sceau de la cité [2]).

Ciselé dans du plomb et du laiton, le nouveau sceau est rond. Son diamètre atteint 33 mm. Le motif dominant occupe tout le champ. La légende a été remplacée par une couronne de feuillage [3]). Une crosse à la mode, aux lignes harmonieuses, s'assoit sur un mont de six coupeaux. Piegai reçut 10 « baches » [4]) pour son travail selon la note acquittée du 19 juin 1817 [5]).

Le coût minime de ce cachet et, d'autre part, son utilisation pendant une période de vingt-six mois seulement, de septembre 1815 à octobre 1817 [6]), nous permettent d'affirmer que nous devons nous trouver devant un sceau de remplacement. Et, c'est bien vrai ! La Suisse venait d'assister au passage des armées alliées. La France était occupée. Le nouveau conseil de Delémont, nommé par un décret du baron d'Andlau, gouverneur général de la principauté de Bâle, le 21 août 1814, n'osait pas reprendre les anciens sceaux d'un régime révolu. Ceux-ci, peut-être, avaient-ils été soigneusement cachés pour ne pas tomber entre les mains des révolutionnaires de 1792. Il fallait donc une empreinte à tout prix ! Le maire, Antoine de Grandvillers, s'adresse alors aux frères Xavier et Joseph Piegai qui, en quelques jours, lui apportent ce cachet de remplacement. Si le blasonnement n'est pas indiqué, si aucune légende ne borde l'écu, la crosse, par contre, est jolie et plaisante.

Fig. 10

Voyez figure 10.

[1] Fils de François-Conrad et de Suzanne de Zipper d'Angenstein, né le 1er octobre 1743, décédé le 8 avril 1828, lieutenant-colonel, chevalier de St-Louis. Il a fait les campagnes de Hanovre, de 1759 à 1762 et celles de Corse en 1768 et 1769. Cf L. Chappuis, Généalogies jurassiennes, La famille de Grandvillers, *Actes* 1930.

[2] Les sceaux de la Révolution et de l'empire n'ayant pas d'armoiries de la ville, nous ne les classerons pas.

[3] Matrice au Musée jurassien.

[4] Pour batz.

[5] Dossier Armoiries de Delémont.

[6] Cf les deux pièces datées des 25 septembre 1815 et 8 mars 1816.

Fig. 11

En 1816, le conseil décidait la reprise de ses armoiries traditionnelles et le 27 septembre 1817, il priait le secrétaire de noter que le scel de la ville porterait la légende *Sigillum urbis Delemontanae* [1]). Ce cachet, dessiné par l'artiste-peintre Ignace Tavannes [2]), présenté au maître-bourgeois le 25 novembre par son fils, le lieutenant Germain Tavannes [3]), était revenu à la somme de 17 fr. 45 rappes [4]).

D'un diamètre de 37 mm., l'écu « de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même », est entouré de ce texte :

+ *SIGILLUM URBIS DELEMONTANAE* [5])

Ainsi qu'en témoigne une facture d'Alexandre Probst, horloger [6]), ce dernier cachet avait été endommagé l'année suivante [7]).

Voyez figure 11.

Surviennent alors les événements de 1832. Dans sa séance du 2 septembre, le conseil « révision faite de l'état des citoyens actifs, conformément au décret du 19 mai 1832, fixe à jeudi prochain, 6 septembre, à 7 heures du matin, dans la salle du théâtre au château, la réunion de l'*assemblée générale des habitants* et, au lendemain, 7 du courant, à la même heure et au même lieu, celle de l'*assemblée des bourgeois,* aux fins de procéder au renouvellement des autorités locales d'après la marche tracée par M. le lieutenant de préfet Seuret,

1 P-V 1817-1818 p. 86.

2 La famille Tavannes, vieille famille de magistrats de Delémont, dès le XVe siècle. Ignace Tavannes, artiste-peintre, conseiller de ville, né le 3 juin 1728, décédé le 24 novembre 1817, « senior dignissimus ». Auteur de nombreuses peintures comme La Vieille femme de Courroux 1759, au Musée jurassien, deux paysages exposés dans le hall de l'hôtel de ville, l'un de 1768, l'autre de 1769, Napoléon Ier dans la salle du conseil, peint en 1808 à l'âge de 80 ans, etc.

3 Jean-Germain-Joseph Tavannes, son fils, né le 27 mai 1755, mort le 3 janvier 1818. Le dernier de sa race.

4 Pièces à l'appui des comptes de 1817, frais d'administration.

5 Trésor de la Bourgeoisie. Une empreinte est conservée sur le document daté du 24 mars 1820 et sur celui du 7 décembre 1857.

6 Fils de Conrad et de Catherine Lévy, né à Delémont le 9 mars 1768.

7 Dossier Armoiries de Delémont.

transmettant les ordres de M. le préfet, en exécution de ceux reçus à cet égard du Conseil Exécutif. » [1])

Les communes municipale et bourgeoise étaient nées [2]). Et, comme en 1829 le maître-bourgeois Conrad de Grandvillers avait fait l'acquisition d'un nouveau cachet, celui-ci fut remis entre les mains de la Municipalité. Le graveur qui avait cru voir des traces d'or dans le sceau de 1817, a tout simplement changé le métal des coupeaux. Nous sommes bien obligés de l'admettre, aucune décision n'étant intervenue à ce sujet dans les séances du conseil de la cité. La ville a donc blasonné dès 1833, « de gueules à la crosse d'argent surmontée d'un mont de six coupeaux d'or ». La matrice en laiton, que j'ai retrouvée chez le concierge de l'hôtel de ville, mesure 33 mm. de diamètre. Dans le bord, la nouvelle formule :

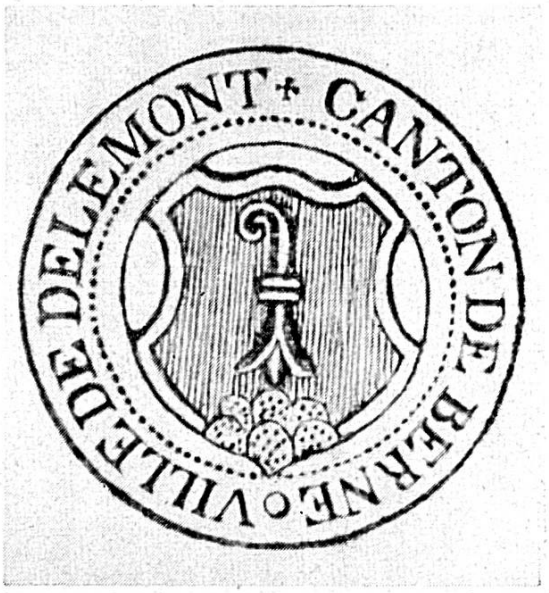

Fig. 12

o *VILLE DE DELEMONT* +
CANTON DE BERNE [3])

Voyez figure 12.

Fig. 13

Ce sceau sera utilisé jusqu'en 1930 [4]). Entre temps, deux nouvelles empreintes verront le jour. Ces deux sceaux à cire ont été gravés un peu avant 1839. De forme ovale, de 22/19 mm., en laiton, l'un est entre les mains du secrétaire communal, l'autre

[1] P-V du conseil 1831-1833 p. 90.
[2] Le premier procès-verbal de l'administration bourgeoise date du 12 août 1833.
[3] Exposé à présent au Musée jurassien.
[4] Voyez les pièces datées des 1er octobre 1903, 31 mai 1913 (P-V de délimitation de Delémont, de 1859, article ad. 5), des 22 octobre 1923 et 25 juin 1930.

dans celles du concierge de l'hôtel de ville. Ces deux cachets ressemblent à celui de 1641. La crosse est assise sur un mont de six coupeaux d'argent. Autour de l'écu :

o *VILLE DE DELEMONT* [1])

Voyez figure 13, page 169.

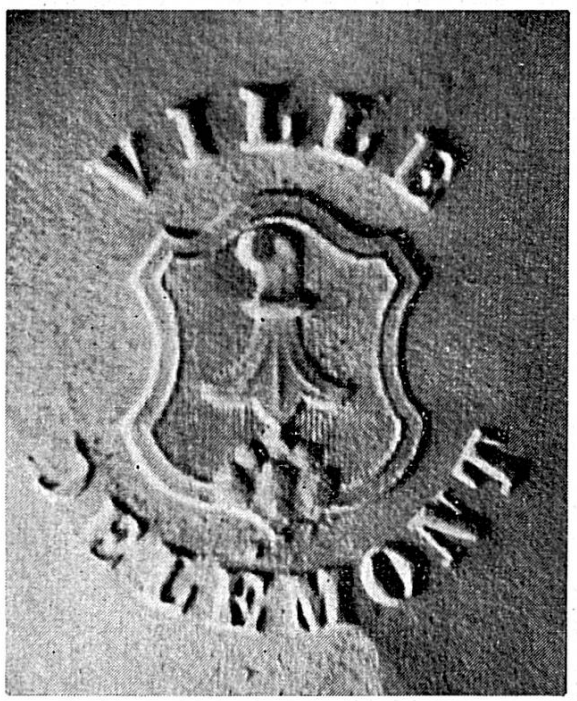

Fig. 14

Mentionnons encore ce scel en relief, de 27 mm. de diamètre, dont on a fait usage pour la première fois vers 1867 [2]). Le fond de l'écu est de couleur rouge, la crosse blanche. Quant aux coupeaux, il est difficile de dire s'ils sont d'argent ou d'or, la matrice n'existant plus.

Voyez figure 14.

Dès 1930, un sceau en caoutchouc remplacera le sceau de laiton de 1833. Ce cachet, en service de nos jours encore, n'aura plus six coupeaux, mais *huit !* Et ces coupeaux seront d'or !

Voyez figure 15.

Fig. 15

[1] Voyez les pièces datées des 4 juillet 1843, 20 août 1843 et 18 décembre 1839.

[2] Ib. des 8 février 1868 et 24 février 1872.

S'inspirant des grandes lignes du sceau de 1817, la Bourgeoisie fait faire, en 1835, une matrice en acier, d'un diamètre de 21 mm. L'écu est de couleur rouge, la crosse et les coupeaux blancs. Suit la légende de droite à gauche :

*. *BOURGEOISIE DE DELEMONT* .[1])

Voyez figure 16.

Fig. 16

Fig. 17

Le cachet de cuivre de forme ovale de 38/32 mm., gravé par R. Burckhardt-Staehlin, de Bâle, livré le 15 juillet 1871, est revenu à la somme de 30,50 fr. Le graveur avait comme modèle l'une des plaques en cuivre armoriées des « gardes-forêts» de la Bourgeoisie. Pour la première fois, l'écusson est tenu par deux sauvages dont la minuscule crosse est pressée par une énorme montagne de six coupeaux. En exergue :

* *BOURGEOISIE DE DELEMONT* [2])

Voyez figure 17.

Le sceau moderne de la Bourgeoisie, datant des premières années du XXe siècle, est rond, de 39 mm. de diamètre. Il ressemble à celui dont nous venons de parler, la crosse cependant étant réduite à sa plus simple expression.

Voyez figure 18.

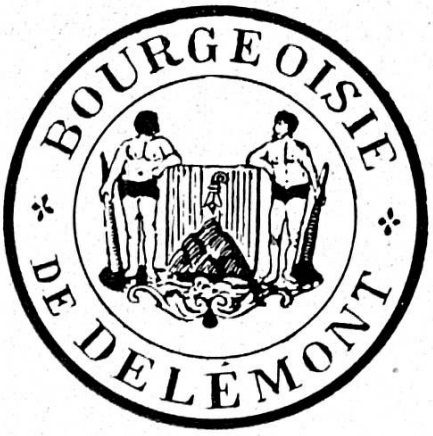

[1] Trésor de la Bourgeoisie.
[2] Ib.

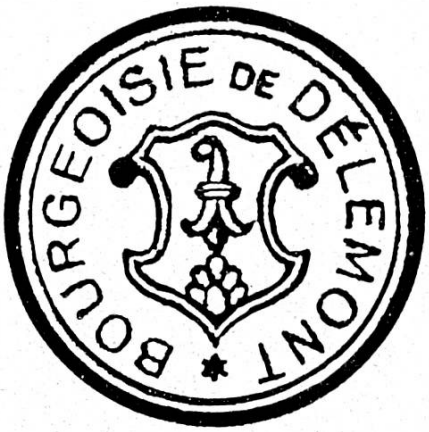

Fig. 19

Un dernier timbre en caoutchouc, de 24 mm. de diamètre et qui date, lui aussi, du début du siècle, se présente un peu mieux que les précédents.

Voyez figure 19.

Des sceaux, passons aux dessins et aux sculptures.

2. Les dessins et les sculptures

Le premier croquis des armoiries de la ville de Delémont date de 1415. Il rehausse la couverture des procès-verbaux de la Justice de cette cité [1]). Ces armoiries sont dessinées à la plume. La crosse est posée sur six coupeaux en rang de trois, deux et un [2]).

Voyez figure 20.

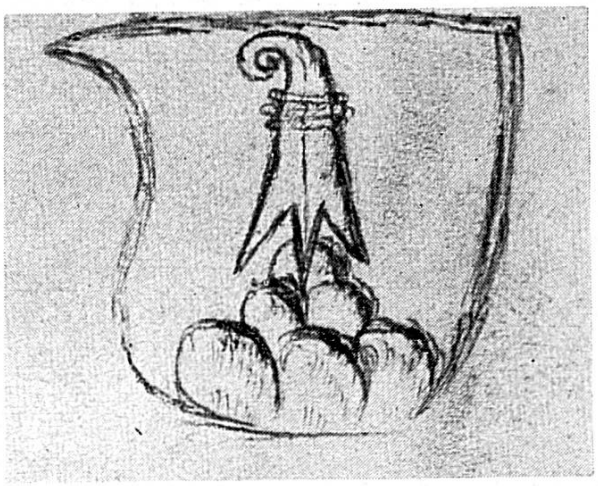

Fig. 20

Le tableau enluminé de l'incendie de la ville, arrivé dans la nuit du 16 novembre 1487, nous a conservé la deuxième miniature des armoiries de Delémont. L'écu, soutenu par un sauvage de carnation, montre la crosse épiscopale dans un champ de gueules dominant un mont de six coupeaux d'argent [3]). Cet homme sauvage, que l'imagi-

[1] I archives de la paroisse de saint Marcel.
[2] Grandeur du dessin : 3,5 × 3 cm.
[3] Ce tableau est suspendu dans le bureau du secrétaire bourgeois. Nous lisons dans le livre des comptes de la ville, sous la date du 29 juin 1678 : « Payé au sieur Marrel, pour avoir renouvelé le tableau du feu sur la maison de ville 2 Livres 5 sous. » Comptes 1671-1679. Il s'agit de Georges Marré, * en 1631, † en 1696, maître-bourgeois.

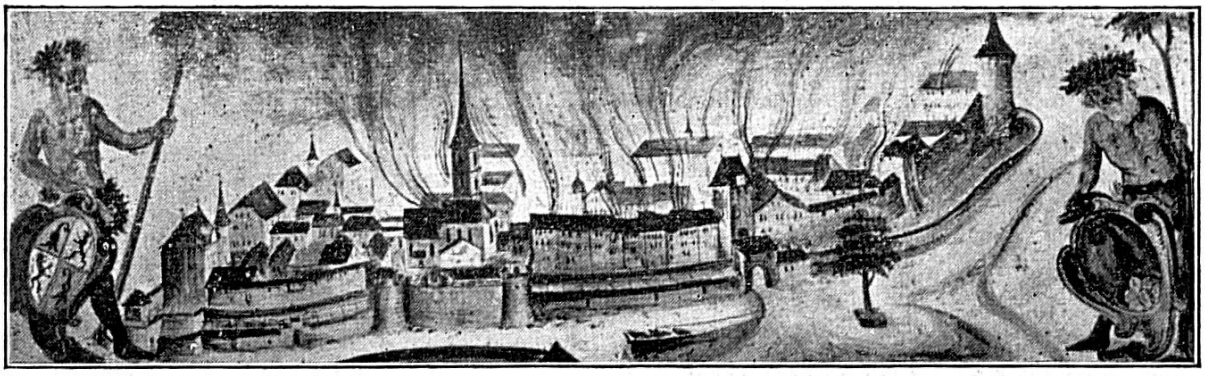

Fig. 21

nation populaire du moyen-âge considérait comme l'habitant des immenses forêts qui couvraient alors le Jura bernois, est un personnage nu, velu et barbu, les hanches ceintes d'une couronne de feuillage. Son arme est le bâton noueux.

Pour conserver le souvenir de ce tragique et terrible événement où toute la cité, à l'exception de l'église, de la cure, de quatre dépendances du château et de la demeure d'Humbert des Bois, fut réduite en cendres, le magistrat avait fait peindre quelques années après ce tableau polychrome, comme il avait prié le secrétaire du conseil d'inscrire dans le missel de la paroisse, ces lignes, suivies de cinq dystiques en caractères gothiques :

Anno Domini M.CCCC.LXXX septimo, die veneris in media nocte xvj mensis novembris opidum hoc telsperg igne accidenti penitus praeter ecclesiam duas domos et coquinam in curia domini episcopi basiliensis, domum curati aliamque sibi vicinam et domum humberti boix juxta turim dictam la porte de prey, consumptum est. Super quo hy egregy versus extant compositi [1]).

Voyez figure 21.

Sur le registre des censes et revenus de l'hôpital on peut admirer le dessin que l'hospitalier, Jean Blanchat, dit le Cuisinier, a exécuté en 1506.

Voyez figure 22.

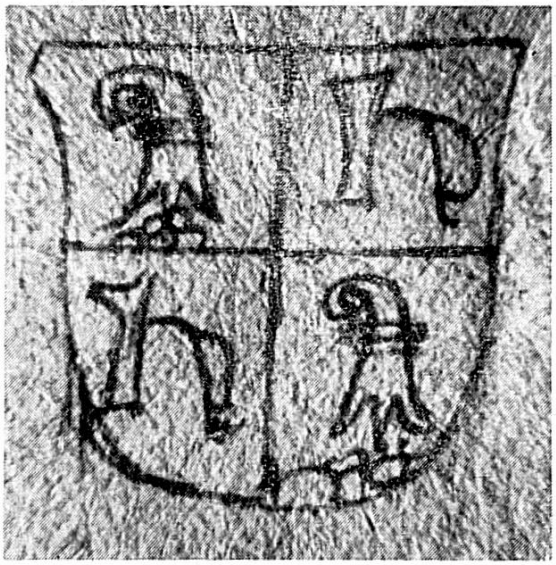

Fig. 22

[1] La page du missel a été arrachée dans la suite et conservée dans les archives de la ville.

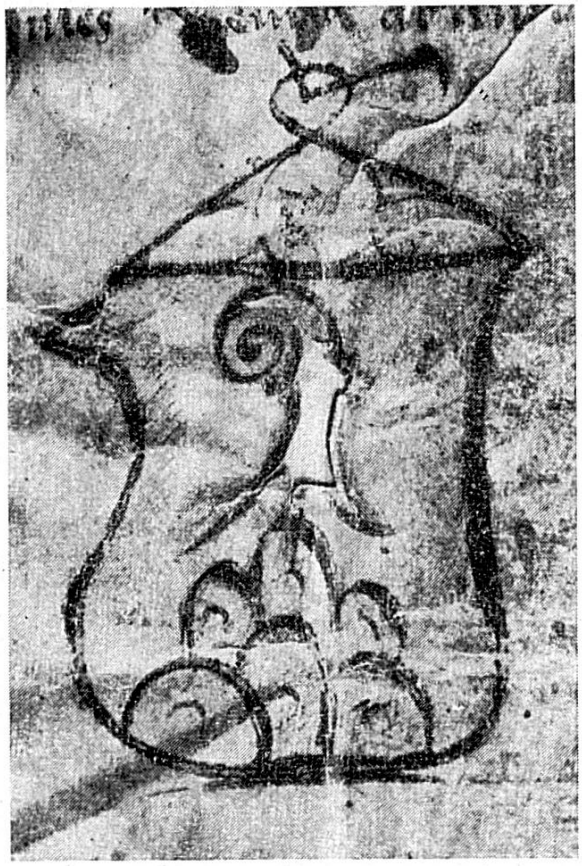

Fig. 23

Ces mêmes armoiries sont esquissées sur le premier code de police, daté du 25 novembre 1530 [1]).

Voyez figure 23.

Chaque matin, nous pouvons les apercevoir sur les bassins et sur les fûts de nos fontaines monumentales [2]).

Voyez figure 24.

Fig. 24

[1] Jour de sainte Catherine, vierge et martyre.

[2] Du Sauvage 1576, de l'image païenne dite de saint Maurice 1576-1577, de la Vierge 1579.

On les trouvera encore dans la *Chronique bâloise de Christian Wurstisen, de* 1580 [1]).

Voyez figure 25.

Fig. 25

Fig. 26

Nous pouvons les examiner sur la porte d'entrée de la chapelle de saint Michel (1614) et sur l'« attestation de l'état et constitution de l'air » de Delémont, gravure de 1700 [2]).

Voyez figure 26.

[1] p. XII.
[2] Dossier Armoiries de Delémont.

Par une chance quasi miraculeuse, la ville de Delémont a été préservée le 23 novembre 1671, lors de l'incendie de la maison de Jean Kern [1]). Reconnaissant, le conseil fait peindre un tableau à l'huile par le sieur Boucon [2]), et le fait placer dans la chapelle du Vorbourg [3]). Le tableau représente la cité. Ses trois portes sont visibles : la porte Monsieur, à notre gauche ; de face, en haut, la porte au Loup et, en bas, la porte des Moulins. Les armoiries de la ville, champ rouge, crosse et coupeaux blancs sont reproduites sur cette dernière [4]). Au-dessous, nous lisons ce texte :

LE XXIII NOVEMBRE MDCLXXI
DANS LAMBRASEMENT DVNE MAISON DE COINQ
PAR LA PRESENCE DV S: SACREMENT VOEV ET
RECOMMENDATION FAICT A NOSTRE DAME LE
FEVX NE PASSA OVLTRE PAR LINTERCESSION DES
SS: IGNACE ET NICOLAS DE TOLENTIN QVOY
QVEVIDENMENT PAR LES FLAMMES ANIMEE IL
MENACOIT DINCENDIE VNE PARTIE DE LA
VILLE.

Voyez figure 27, à droite, page 177.

Fig. 28

Si nous visitons le Musée de l'Ecole cantonale de Porrentruy, jetons un coup d'œil sur les armoiries de la ville de Delémont qui sont peintes sur le coffre des Etats de l'Evêché [5]).

Voyez figure 28.

[1] Maison No 16 de la rue de Fer, anciennement rue Marré.

[2] Jean-Baptiste Boucon, bourgeois de St-Hippolyte. « Pour un boire sur la maison de ville en fesant marchef avec le sieur Boucon, paintre pour l'epitaffe qu'est posé au Vhorbourg 2 L 14 s 6 d. » Comptes de la ville 1671-1679, No 62 sous le 17 janvier 1672.

[3] « Payé un boire à ceulx qui furent porter et pendre le tableau au Vhorbourg ou que la ville est despainte a part scédule de M. le conforteur Marrel 1 L 3 s 4 d. » Comptes de la ville 1671-1679 No 81 ss le 17 mars 1672.

[4] Démolie en 1854.

[5] Daté de 1694.

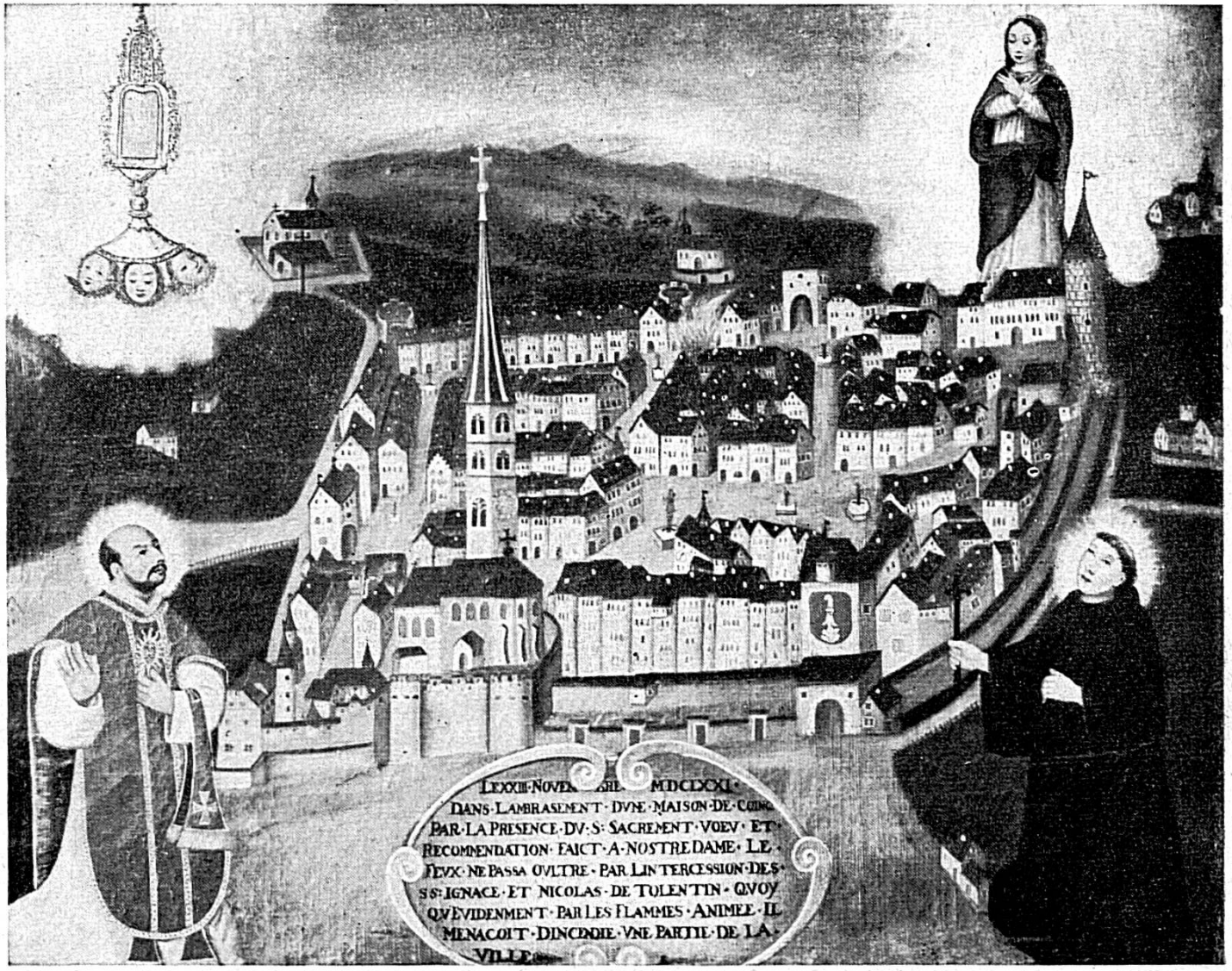
LEXXIII·NOVEM·BRE·M·DCLXXI·
DANS·L·AMBRASEMENT·D·VNE·MAISON·DE·COMB
PAR·LA·PRESENCE·DV·S·SACREMENT·VOEV·ET·
RECOMMENDATION·FAICT·A·NOSTRE·DAME·LE·
FEVX·NE·PASSA·OVLTRE·PAR·L·INTERCESSION·DES·
SS·IGNACE·ET·NICOLAS·DE·TOLENTIN·QVOY
QV·EVIDENMENT·PAR·LES·FLAMMES·ANIMEE·IL
MENACOIT·D·INCENDIE·VNE·PARTIE·DE·LA·
VILLE

Fig. 27

Fig. 29

Ces armoiries, toujours les mêmes, sont reproduites à la gouache, et avec quel soin, sur la couverture de l'ordonnance de police municipale qui fut dressée le 6 mars 1705 [1]).

Voyez figure 29.

Elles sont ébauchées dans le Répertoire de Jean-Georges Bajol, de 1728/1732 [2]).

Voyez figure 30.

[1] Archives de la ville.
[2] p. 151.

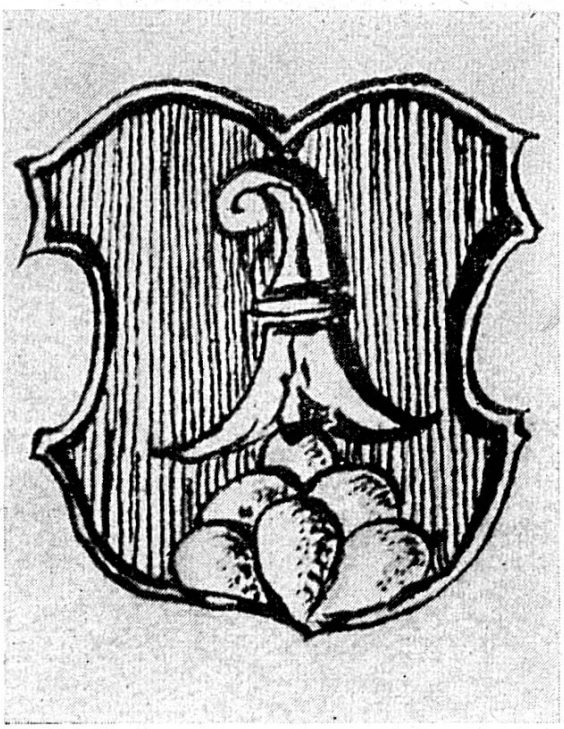

Fig. 30

Elles apparaissent en relief sur la plaque en fonte du XVIIIe siècle qui, à l'occasion de l'installation du chauffage central, fut exhumée le 9 avril 1910, dans les caves de l'hôtel de ville [1]).

Voyez figure 31.

Fig. 31

Le 6 septembre 1818, le tailleur de pierres Germain Parrat sculptait « 50 borne tailliés avec les six montagne gravés audesus pour le pris de 5 bache piece que fait 25 francs suisses [2]).

Placées en février 1860 sur la façade nord du château par le peintre-doreur Jean Klein, de Delémont, ces armoiries furent effacées lors de la restauration de ce bâtiment en 1937 [3]).

Voyez figure 32.

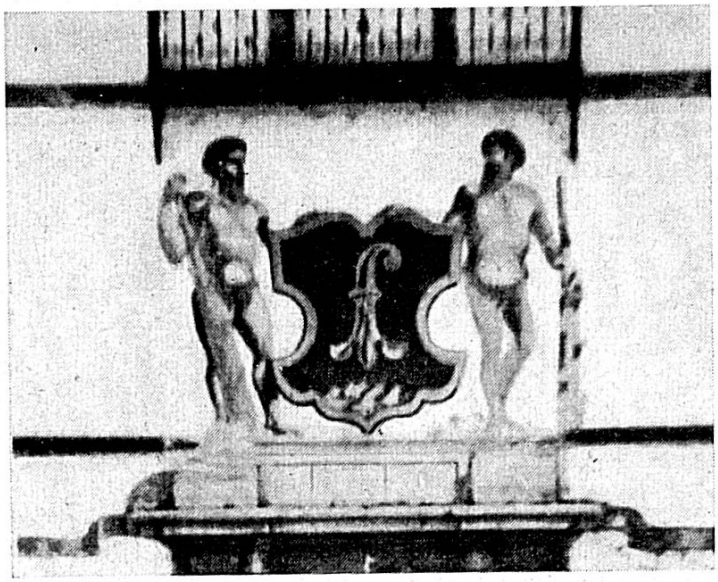

Fig. 32

[1] L'original est exposé au Musée jurassien. Des copies ont été fixées sur les deux portes de la ville et sur le pont de la Maltière.

[2] Dossier Armoiries de Delémont.

[3] Jean Klein avait encore peint l'inscription COLLEGE. Ce travail avait coûté 267,50 fr.

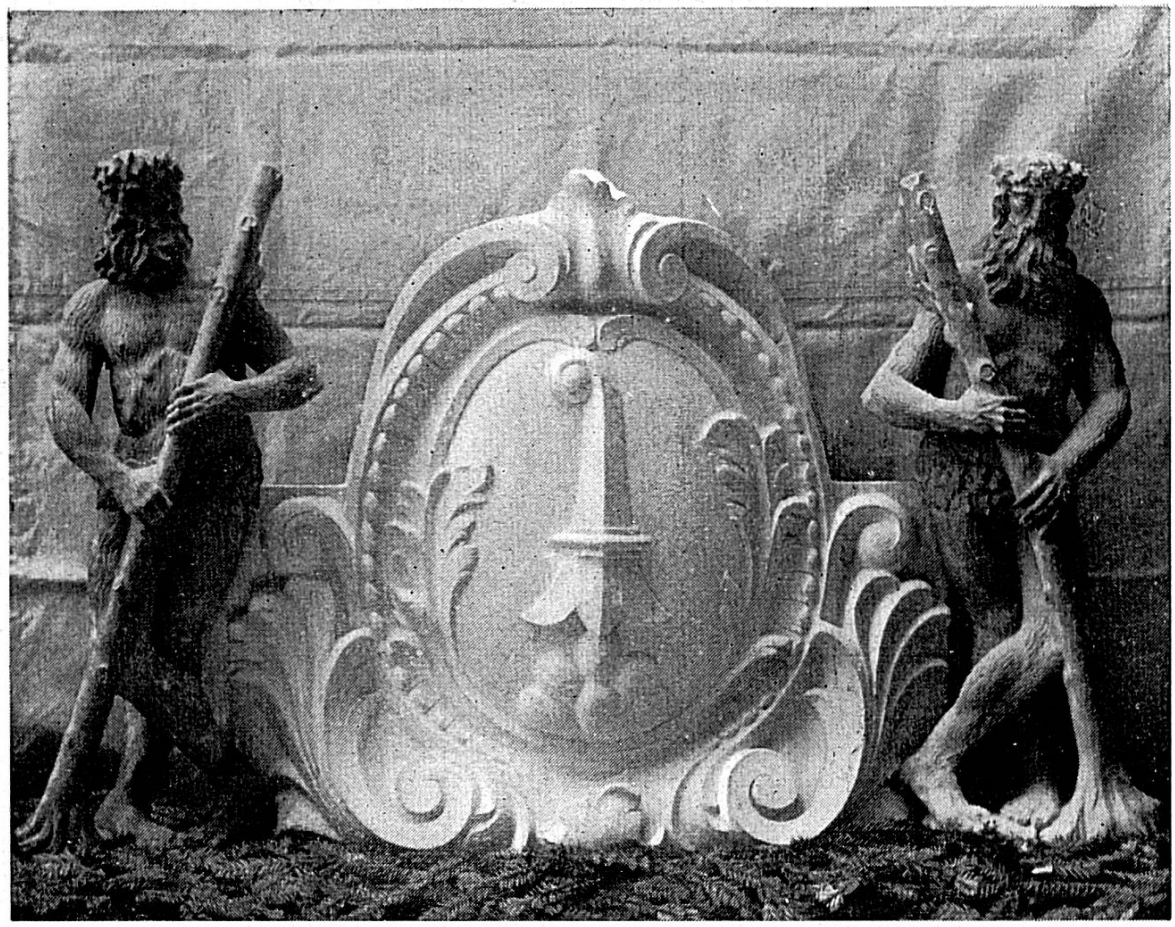

Fig. 33

Enfin, elles figurent comme autrefois, sur le fronton de la porte d'entrée de la « maison ès bourgeois » [1]).

Voyez figure 33.

Et, toujours, ces armoiries, sont « de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même ».

3. Les bannières

La plus ancienne, exposée dans la Salle des Arts et Métiers du Musée jurassien, n'est pas à proprement parler une bannière, quoiqu'elle porte les couleurs de la ville: « de gueules à la fasce d'argent ». Ce drapeau est en fer. La hampe atteint 105,5 cm., tandis que le gonfanon se partage 19/16,5 cm.

A quoi pouvait bien servir cet étendard ?

[1] Restaurées en 1939, elles sont l'œuvre de notre sculpteur jurassien Joseph Kaiser.

Le document daté du *22* janvier 1538 va nous renseigner.

Une querelle avait éclaté entre les bourgeois de Delémont et les habitants de la vallée, autrement dit, entre la ville et le district, au sujet des marchés delémontains. Dans un but lucratif, mais contrairement au rôle du Pays, les paysans de la vallée s'étaient avisés de vendre à Bâle leurs œufs, leurs fromages, leur beurre, leurs légumes. Delémont se plaint au prince. Ce dernier, assisté de Christophe Offenburg, de Bernard Meyer de Bâle et de Louis Sterner, « escrivain » de Bienne rend la sentence que voici :

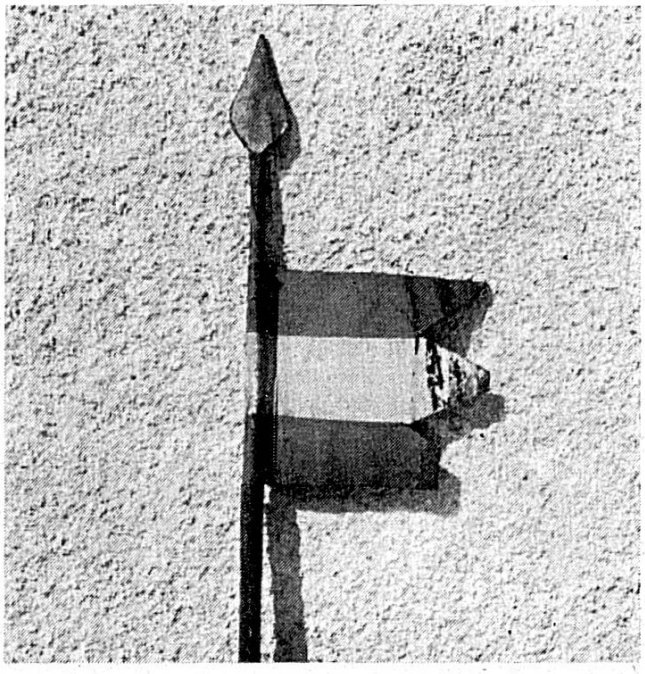

Fig. 34

1) Les habitants du pays et vaux de Delémont sont tenus de chercher avec leurs denrées, le marché de la dite ville selon le contenu de leur rôle.

2) Le revandage reste réservé, c'est à dire « que ni bourgeois, ni étranger ne peuvent rien acheter pour revendre ou pour trafiquer avant que la *banderatte de fer* ne soit ôtée, laquelle se met au pied de l'escalier de la maison de ville depuis le matin jusques à 11 heures. » [1])

Voyez figure 34.

Cette « banderatte » a encore été utilisée à cet effet bien après 1818.

[1] Archives de la ville : T K P L No 2. Le procès-verbal du conseil du 23 mai 1697 spécifie : « Comme lon se prend garde quil y at de la difficulté et des abüts qui se commettent à raison du beure que lon vend aux iours de marché, les personnes attendants lune ou lautre sans faire de prix : L'on at resollut Imo lon observerat comme de coutume et la bandiere serat exposé pour avoir les bourgeois la faculté de se prouvoir de beure pour leur nécessités avant les estrangers dans un certain temp icelle estant enlevé, un chascun aurat la faculté den pouvoir achepter ; 2o que le ventier qui est establit serat obligé d'ouvrir le poix instament et aussi tost que le marché se commence. 3o lon reforme l'abüs qui se glice et se commetz au prix du beure, laissant libre au vendeur instament quil aurat son beure sur le marché den faire un prix raisonnable, soit au commencement, au milieu, ou à la fin du marché. Et en cas de trop grand exces du prix du beure, les susperieurs se reservent la faculté den faire la taxe. » p. 356 v.

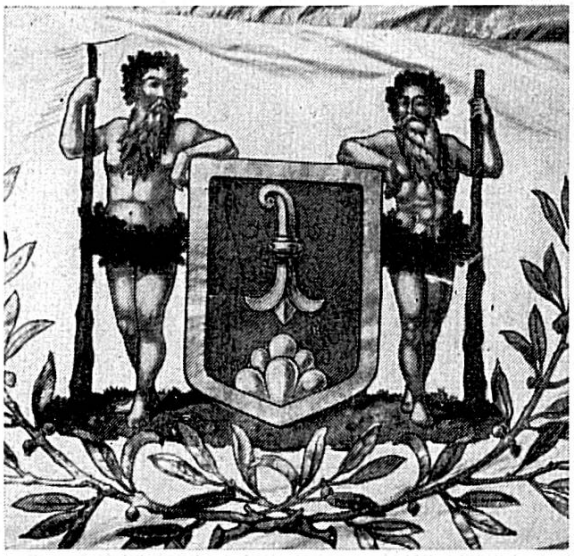

Fig. 35

« En 1728, rapporte Bajol, il y a cinq drapeaux dans la ville : le premier à fond uni de gueules, portant les armes de la ville qui sont la crosse d'argent surmontée de six montagnes d'argent ; le deuxième de même couleur par bandes entremêlées [1]). Trois autres ont été faits pour l'alliance renouvellée avec les sept cantons catholiques du temps de Son Altesse de Schœnau. » [2])

Ces bannières n'existent plus. Par contre, le drapeau des Arquebusiers de la ville, pièce du XVIIIe siècle, est déposé au Musée jurassien. Cet étendard est aux couleurs de la ville : « de gueules à la fasce d'argent » sur laquelle sont tissées les armoiries delémontaines, rénovées en 1910.

Voyez figure 35.

4. Les textes

La première description des armoiries de Delémont date du 21 novembre 1568. La Neuveville avait demandé au conseil bourgeois l'autorisation de mettre les armes de la cité vadaise à l'une des fenêtres de leur maison de ville. Le secrétaire delémontain écrit que les « six montaingnes ensemble de la crossez doibvent estre blanc et reste dudict escusson tout rouge avec deux hommes des deux costés. » [3])

Ouvrons les procès-verbaux du conseil :

« 1595, septembre 5. Par Thiebauld Frilescholz et Hans Görg des Bois [4]), commis dapart Messieurs parmy laide de Monsieur le chastellain, sont esté acheté de Galle Zölli, de Schafhausen, 50 tonneaulx de seel du Tirol, le penal a pris de 30 sous, et sera tenu ledit Galle d'envoyer ung chacun mois 6 tonneaulx de seel a Messieurs. »

[1] Cette bannière datait de 1582. Voyez les P-V du conseil 1574-1599 p. 21
[2] Répertoire .p 617-619.
[3] T L P 13 No 1. Ce document n'est plus dans les archives de la ville.
[4] Jean-Georges des Bois.

« Au prédit Galle Zölli, sur sa réitéré prière de luy vouloir donner la fenestre entiere avec *les armoïries de ceste ville* pour mectre en sa neuve maison, de laquelle par cy devant on luy avoit faict espoir, a par Messieurs esté ouctroyé icelle fenestre. » [1])

« 1612, août 26. A la priere et requeste du sieur chastellain d'Erguel, Jean Henri Thellung, Messieurs lui ont oulctroyé ung *Schilt* [2]) avec les armoyries de la ville. » [3])

« 1622, février 25. Accordé aux chanoines de Saint Ursanne pour leur église les armoiries de la ville. ».[4])

« 1659, juillet 17. M. le révérend prélat de la Pierre prie Messieurs par voie du sieur Hennet, de vouloir mettre leurs armes sur une des fenêtres de leur église. A quoi on leur octroie 4 pistoles. » [5])

« 1661, août 25. On fera faire les armes de la ville pour les mettre sur une des fenêtres de la courtine de la ville de Porrentruy. » [6])

« 1672, janvier 21. Johannes Tachselhoff, hostellier de la Courrone de Biel, remonstre que dez l'an 1580, les armes de la ville de Delémont ont esté dans ladite maison et comme icelle maison destruicte et tombé, prie pour une lettre missive que Messieurs y veullent permettre d'y remettre de nouveau les armes de la ville. Accordé à sa demande. » [7])

En parcourant le magnifique répertoire de la Régistrature des documents de la ville de Delémont, dressé entre 1728 et 1732 par le secrétaire Jean-Georges Bajol, nous apprenons que cette cité « porte la crosse de Bâle, surmontée de six montagnes d'argent dans un champ de gueules, soutenu par deux sauvages pour support. » [8])

A l'occasion de la réception de leur nouveau prince, le baron Frédéric-Louis-François de Wangen, élu le 29 mai 1775, « la poitrine de chaque cavalier vadais était décorée d'une cocarde blanche et rouge, qui sont les couleurs de la ville et de l'Evêché. » [9])

Non moins explicite est le procès-verbal du conseil du 10 octobre 1816 : « Avant 1793, la ville de Delémont avait pour armoiries une crosse de Bâle surmontée de six montagnes d'argent dans un champ

[1] Procès-verbal du conseil, du 5 septembre 1595.
[2] Schilde, Schilte, Schelte, etc., armoirie peinte sur un écusson ou sur un panneau.
[3] 1599-1627 p. 144.
[4] 1599-1627 p. 301.
[5] 1653-1665 p. 284 v.
[6] Ib. p. 390.
[7] 1667-1677 p. 212 v.
[8] p. 151. Lire pour soutien.
[9] Relation de ce qui a été observé après la mort de Son Altesse de glorieuse mémoire et au passage par cette ville de S. A. Frédéric. p. 5 T O P 8 No 11.

de gueules, soutenu par deux sauvages pour support ; le valet de ville ou voeble portait un manteau écarlate à galons blancs ou d'argent.» [1])

L'article XX du Règlement d'organisation de la ville de Delémont, du 20 mars 1817, est catégorique : « Les armoiries de la ville... consistant en six montagnes d'argent, dans un champ de gueules, surmonté d'une crosse d'argent, soutenu par deux sauvages, sont *maintenues et seront conservées.* » [2]).

5. Les plaques du sergent de ville et des gardes

Comme le procès-verbal du 10 octobre 1816, l'article XXe du Règlement d'organisation, du 10 mars 1817, ajoutait :

« Le sergent de ville portera les armoiries de la ville sur un manteau rouge dont le col sera bordé d'un galon d'argent. » [3])

Sous le régime napoléonien (1804-1814), la plaque d'argent du garde-champêtre était décorée de l'aigle impérial. Le 6 janvier 1815, Xavier Piegai, bourgeois et orfèvre de Delémont [4]), remettait à la chancellerie communale, la facture que voici :

« Par ordre de Monsieur Granvilar, Maire à Delemont, rechancher les Arme de la plaque darchant pour Mayeur Garde Chanpaitre coute	1 Li	10 sou
Plus fait une plaque de cuivre argentes pour le serchan de paulice Hennet coute	4 Li	10 sou
Plus fourni un sabre aus sergent de paulice coute	4 Li	10 sou
en tout	10 Li	10 sou
Xavier Piegey orfevre. » [5])		

Les nouvelles armoiries gravées par Piegai ne plurent qu'à moitié, car au début de juin 1817, le maître-bourgeois s'adressait à un

[1] 1813-1817 p. 121 sv.
[2] Porrentruy 1817 p. 10. Bâle 1823 art. 19 p. 11.
[3] Porrentruy 1817 p. 10. Bâle 1823 art. 19 p. 11.
[4] La famille Piegai est originaire de Courtemaiche. Le père de Xavier, François Piegai, s'est fixé à Delémont en 1735 en qualité d'orfèvre. Il était né à Courtemaiche le 8 octobre 1706 et est décédé à Delémont le 10 août 1784. Marié à Marie-Madeleine Respiger, de Soleure, il eut plusieurs enfants dont Xavier, né à Delémont le 28 septembre 1739, mort le 22 novembre 1818, orfèvre, Joseph-Germain, né le 25 déc. 1752, mort le 20 sept. 1827, orfèvre.
[5] Dossier Armoiries de Delémont.

artiste bâlois qui, le 27 du même mois, pour le prix de 45 fr. suisses, livrait le blason de la ville travaillé en relief dans de l'argent fin. Il ajoutait :

« La supériorité de ce petit tableau qui en vérité a réussi au delà de mon attente, a excité une occuppation des plus minutieuses et je ne puis douter que l'œil connaisseur ne rende justisse au prix qui, malgré qu'il dépasse de quelque chose mon apperçu à vous fixé approchamment verbalement dans le tems, ne me procure nul autre avantage si ce n'est celui d'atteindre peut-être votre approbation. » [1])

Fig. 36

Si cette besogne est d'excellente facture, les monts de l'écu sont trop grands et la crosse trop petite. Sur ordre du maître-bourgeois de Grandvillers, Xavier Piegai confectionne une plaque en argent sur laquelle il fixe les armoiries en relief gravées par l'artiste bâlois. Cet ouvrage revient à 12 francs suisses [2]). En dévissant l'applique, nous pouvons voir le poinçon de ce maître et ses initiales X. P. Le poinçon, formé de six cercles posés trois sur trois, surmontés de la crosse n'est autre que les armoiries de la ville de Delémont. Cette marque fut accordée à son père par le conseil, le 30 août 1736 [3]). :

La plaque mesure 10,8/9,1 cm. Au bas, en lettres capitales :

DELEMONT [4])

Voyez figure 36.

Au revers sont fixés quatre crochets qui la maintenaient sur le manteau du sergent de ville. Et, en effet, le 3 avril 1817, le secrétaire

[1] Dossier Armoiries de Delémont.
[2] Ib.
[3] « L'orfaivre F. Piegai ne travaillera pas plus bas qu'au titre 13 suivant le réglement de Bâle. Il se servira de la marque de la ville sur ses ouvrages et se soumettra de faire visiter son travail. Il donnera 1 L 5 s par année pour sa résidence et 10 sous pour les petits mois. » P-V du conseil p. 410.
[4] Trésor de la Bourgeoisie.

achetait à François Sermet, négociant [1]), pour la somme de 140 fr. 75 rappes :

« 5 aunes ecarllatte fine 5/4 à 25 L = 125 L
1 ¼ aune finette croisée à 4 L = 5 L
4 5/16 Lots galons sisthème argent
à 25 batz = 10 L 75 rappes
140 L 75 rappes » [2])

Le manteau rouge à galons d'argent fut coupé et terminé par le tailleur François-Joseph Rais [3]). Il coûta 4 fr. suisses de façon [4]).

Après le garde-champêtre et le sergent de ville, le voyer reçut une plaque de 10,3/8 cm. qui fut découpée, elle aussi, par les frères Xavier et Joseph Piegai en septembre 1817 [5]). Les deux frères ont tout simplement repris le motif de la plaque d'argent du sergent de ville, en ajoutant, au-dessous de la terrasse

Voyer de la ville [6])

Puis, Xavier Piegai la fixa sur une bandoulière de cuir fournie par le sellier Kœtschet [7]).

Après le voyer, les gardes-forêts furent gratifiés de la leur. Ces trois exemplaires en cuivre [8]) de 10/10,2 cm. sont sortis des mains du neveu des précédents, Louis-Joseph Piegai, conseiller, boulanger et... orfèvre à ses heures [9]). La facture fut acquittée le 21 novembre 1836. Elle s'élevait à 28 fr. [10]). Entourant les armoiries :

Gardes-forêts de la Bourgeoisie de Delémont.

[1] Pierre-François-Baptiste Sermet, né à Delémont le 2 août 1786, négociant, mort le 7 mai 1826, fils de François-Marin dit Maurice et de Marie-Catherine Monnin. Son grand-père, François Sermet, né en 1721, originaire de Salonge en Savoie, avait été reçu bourgeois de Delémont.

[2] Dossier Armoiries de Delémont.

[3] Fils de Jean et de Marie-Françoise Allimann, né le 18 avril 1776, mort le 6 août 1845. Il était aussi portier au château.

[4] Dossier Armoiries de Delémont.

[5] Dossier Armoiries de Delémont.

[6] Trésor de la Bourgeoisie.

[7] Ferdinand Kœtchet, dit Flammend, né le 2 septembre 1778, mort le 13 mars 1860.

[8] Deux existent encore, le troisième a disparu. Les armoiries de l'une ont été repoussées dans de l'étain. Trésor de la Bourgeoisie.

[9] Né le 6 juillet 1801, mort le 21 novembre 1884, fils de Joseph-François et de Marie-Ursule Spenlihauer.

[10] Dossier Armoiries de Delémont.

6. Les clichés

De 1890 à 1945. la Municipalité et la Bourgeoisie de Delémont ont utilisé six clichés.

Le premier, que nous apercevons sur les imprimés et sur le papier à lettre des communes municipale et bourgeoise, date des années 1890. On le remarque encore sur le « Registre des contribuables de 1899, puis, dès 1902, sur les budgets communaux et ce, jusqu'en 1909. Le sceau de 1829 a servi de base à l'établissement de ce cliché dont la crosse d'argent s'assied sur un mont de *six coupeaux d'or*.

Voyez figure 37.

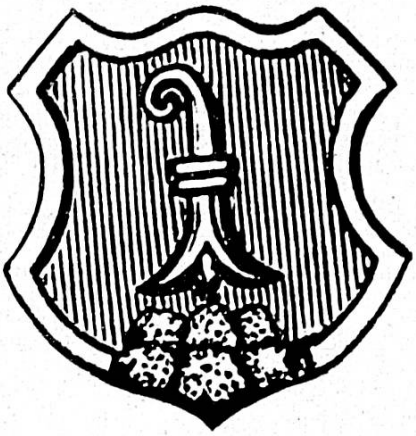

Fig. 37

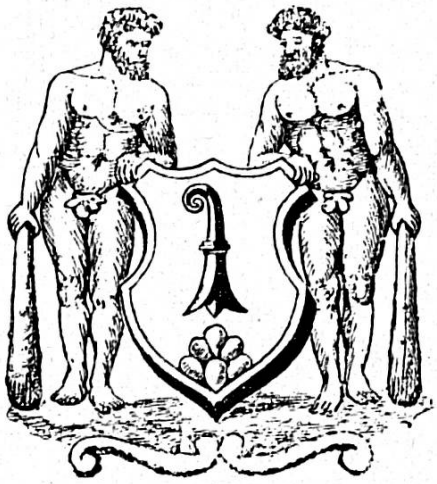

Fig. 38

Le deuxième cliché dessiné en 1900 par M. Wilhelm, de la Banque du Jura, a paru sur les 300 obligations de 1000 fr. de la Bourgeoisie. Les armes de la ville ne sont pas blasonnées et l'écu est tenu, pour la première fois, par deux sauvages.

Voyez figure 38.

Le troisième a été gravé en 1907 par Hermann Fischer, de Zurich. Le graveur a repris les grandes lignes de la plaque d'argent du sergent de ville de 1817. Dès 1910, ce cliché est mis en lumière sur les budgets communaux jusqu'en 1913.

Voyez figure 39.

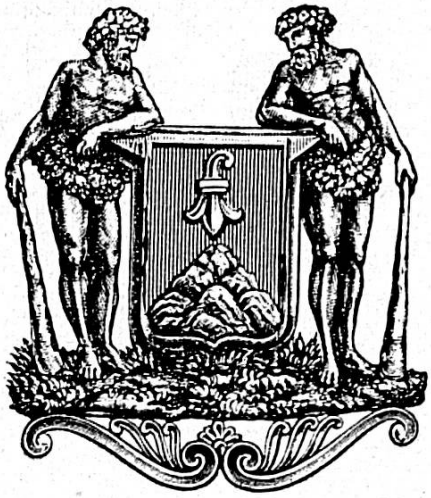

Fig. 39

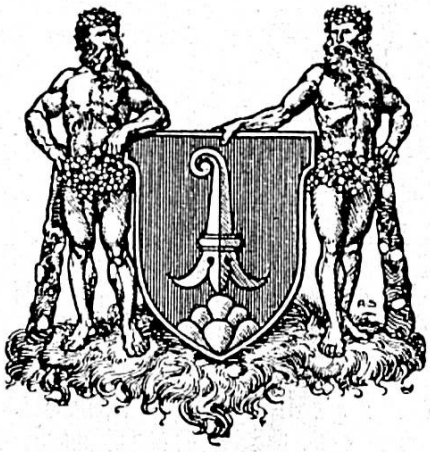

Fig. 40

Le quatrième a été composé par l'artiste-peintre delémontain Armand Schwarz. Il est à tous les égards supérieur aux trois autres. Les proportions de l'écu sont sauvegardées ; les monts agréables à examiner, la crosse élégante. De 1914 à 1945, nous le voyons avec plaisir sur les budgets et dès 1913 à 1940 sur les comptes communaux et sur le papier à lettre de l'administration municipale.

Voyez figure 40.

Le papier à lettre de la Police du feu est doté du cinquième cliché qui se présente dès 1925. La forme de l'écusson n'est pas très heureuse.

Voyez figure 41.

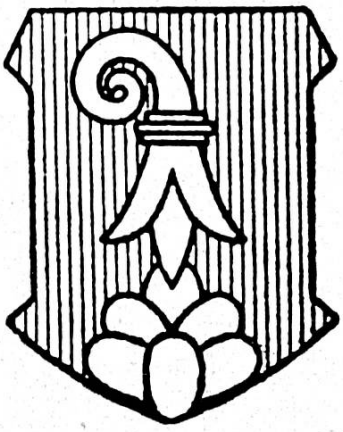

Fig. 41

Le sixième cliché qui, depuis 1941 décore — ô raillerie fine et malicieuse — les comptes communaux, révèle un mauvais goût. Quand il s'agit de questions spéciales, pourquoi ne pas consulter le spécialiste ? Or, l'héraldique n'est pas seulement une science ; elle est aussi un art. Et si, tout comme nos concitoyens d'autres villes, nous aspirons à être des personnes cultivées et instruites, que les enveloppes et le papier à lettre de la Municipalité, distribués chaque jour par les bureaux de poste de la Confédération, réflètent une image digne de nos traditions delémontaines. Ces traditions héraldiques ? Ce sont les *six coupeaux d'argent,* et non les *huit monts d'or* du sceau actuel de la ville ou les trois coupeaux étagés du cliché 1941. Si l'on ne veut plus entendre parler des deux sauvages qui tiennent nos armoiries depuis 1487, sous prétexte que nous sommes des gens civilisés — certains le prétendent — que l'on conserve au moins la forme séculaire de nos anciens écus laquelle ne manque pas de charme et de beauté.

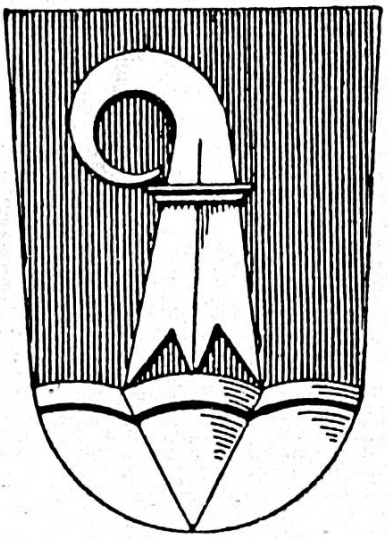

Fig. 42

Voyez figure 42.

III. Les armoiries du district de Delémont

L'étude précédente nous autorise à conclure en disant que les armoiries de la ville de Delémont sont « de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même ».

Et celles du district ?

Avant de porter un jugement de valeur, examinons les documents que nous avons entre les mains.

1. Avant 1792

Avant 1792, Delémont était à la tête de la seigneurie de ce nom. Le « Répertoire de la Registrature des documens de la ville » de Jean-Georges Bajol [1]), secrétaire du conseil, œuvre magistrale commencée en 1728 et terminée en 1732, nous renseigne sur les armoiries de cette châtellenie. Ces armoiries sont exactement les mêmes que celles de la cité. D'ailleurs, le texte qui suit enlèvera les derniers doutes :

« La ville de Delémont est état de l'Evêché, a voix et séance dans les assemblées et y tient ordinairement la première place par ses députés, et quoique la ville et la vallée *ne fassent qu'une bannière et une justice,* elle a néanmoins son *votum* séparément des 13 villages francs qui composent la seigneurie. On ne donne pas de rang à la vallée de Delémont comme membre particulier des Etats et *n'a ni armes ni armoiries,* parce qu'elle ne fait qu'une bannière et une justice avec la ville. » [2])

Ayant eu recours à des mots d'ordre, Bajol avait classé les archives de la ville de Delémont par matière. Sous le vocable Etats de l'Evêché, il nous apprend que ces derniers étaient divisés en trois corps : l'état ecclésiastique, la noblesse et le tiers-état. A côté de ses excellentes explications, il a esquissé dans la marge le blason des

[1] Fils de Jean-Germain et de Marie-Anne Comman, nommé cancelliste au château de Porrentruy le 25 mai 1714, receveur et greffier à Zwingen en 1722, nommé secrétaire de la ville de Delémont le 26 juin 1724. Bajol était bourgeois de Porrentruy où il était né le 27 juillet 1683. Il est décédé à Delémont le 27 septembre 1753 après avoir encore rempli la charge de maître-bourgeois dès 1748.

[2] p. 174, 174 v.

différents états quand il les connaissait [1]). Il a procédé de la même façon en donnant la liste des évêques de Bâle. Pour son texte comme pour ses dessins, il a employé une encre brune. Sous le mot d'ordre Evêques, des pages 179 à 191, recto et verso, il a ébauché dans la marge, d'une main légère, trente-huit blasons, le premier de Bourcard d'Asuel et le dernier de Jean-Conrad de Reinach. Treize de ces armoiries ne sont pas blasonnées, dix partiellement, quinze totalement. Les hachures sont faites selon le système en usage, à traits de couleur brune, pareille à celle du texte. Pas un de ces écus n'a été retouché. Ils sont tous de la main même de Bajol.

Examinons à présent les croquis des Etats de l'Evêché. Nous constatons que, sur les dix-huit armoiries dessinées dans la marge, des pages 172 v à 175, huit ont été terminées. Neuf ne sont pas blasonnées, ou à moitié. Celle du Chapitre de Saint-Imier montre un écu évidé.

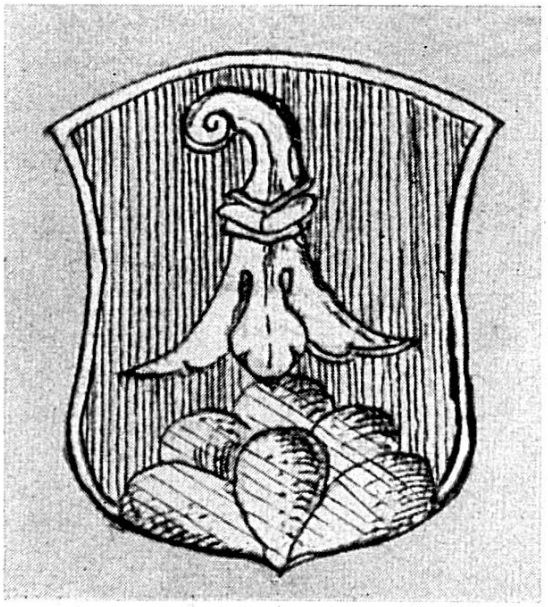

Fig. 43

Or, si nous passons en revue, l'une après l'autre, les neuf armoiries à moitié blasonnées ou celles qui ne le sont pas du tout, nous remarquons ceci : une main étrangère s'est permis de les terminer. La preuve est là, manifeste. Bajol indique les émaux par des traits serrés et fléchis. Son encre est brune.

Au contraire, les hachures des armoiries des villes de Bienne et de la Neuveville, des seigneuries de Zwingen, de Birseck, de Moutier-Grandval, des Franches-Montagnes et de Schliengen sont plus espacées, rectilignes et de couleur verte tirant sur le gris. L'Erguel, l'Ajoie et les Franches-Montagnes encore se voient octroyées un chapelet de points de cette teinte.

Davantage. Bajol déclare que la vallée de Delémont, en sa qualité de membre particulier des Etats, n'a ni armes, ni armoiries, parce qu'elle ne fait qu'une bannière et qu'une justice avec la ville. A la page 151, Bajol dessine les armoiries traditionnelles de la cité :

[1] Il faut croire que l'abbé Daucourt n'avait même pas regardé le titre du répertoire de Bajol, car dans son travail intitulé « Les armoiries de l'Ajoie », paru dans les Archives Héraldiques Suisses en 1916, il lui donne le titre pompeux d'*Armorial manuscrit du XVIIIe siècle* des archives de Delémont !

fond rouge, crosse et coupeaux blancs. A la page 174, il les reproduit ainsi. Mais, il y a 35 ans de cela, on a pensé que Bajol, enfin, ne connaissait pas l'histoire de sa ville et qu'il était préférable de corriger et de terminer son travail, remplaçant l'argent des six coupeaux par du sinople.

Qui ? Peu importe. Ajoutons, cependant, que des corrections de ce genre peuvent être la source de bien des erreurs [1]).

Voyez figure 43, page 190.

En 1771, le grand-baillif de la seigneurie de Delémont s'est servi d'un sceau sur lequel on pouvait voir la crosse épiscopale de couleur rouge dans un champ blanc, l'écu timbré de la couronne des princes, la crosse et l'épée passées en sautoir. Autour du cachet :

S . PRAEF : DELEMONT . PRINC . BASIL : [2])

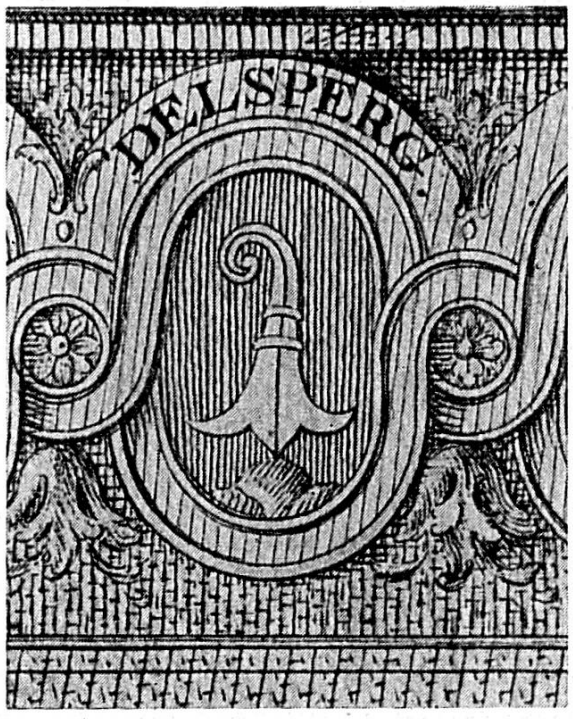

Fig. 44

Sur le calendrier monumental du prince de Wangen sont reproduites les armoiries des bailliages de l'Evêché de Bâle. La seigneurie de Delémont, qui possède les mêmes armoiries que la ville — ne l'oublions point — blasonne ici « de gueules à la crosse d'argent sur un mont de trois (semble-t-il) coupeaux du second ». [3])

Voyez figure 44.

[1] Je me demande aussi ce que peut faire, collé sous les armoiries des Etats par les soins de l'abbé Daucourt, le fac-simile des armoiries de Jacques-Christophe Blarer de Wartensée, fac-simile découpé dans une revue.

[2] Procédures fiscales. Pièce du 15 juin 1771.

[3] Musée jurassien.

2. Après 1792

Fig. 45

Pendant la période française, le district de Delémont, de 1792 à 1800, avait son propre sceau.

Le premier, qui a été probablement gravé par les frères Louis-Xavier et Germain-Joseph Piegay, de Delémont [1]), met en relief le profil d'une mégère plutôt que l'incarnation juvénile de la liberté. Cette empreinte, de 36/31 mm., est apposée sur un extrait des séances du directoire du district, daté du 12 septembre 1793 [2]). La bonne femme se tient debout sur un pavoi rectangulaire, une pique terminée par le bonnet phrygien dans la main droite, le faisceau de licteur dans la gauche. Autour du motif :

DISTRICT DE DELEMONT
REPUBLIQUE FRANCAISE

Voyez figure 45.

Le second, de 27/24 mm., en laiton, représente un faisceau de licteur à deux haches, coiffé du bonnet phrygien entouré de deux palmes. En exergue l'inscription :

DISTRICT DE DELEMONT
R F [3])

Voyez figure 46.

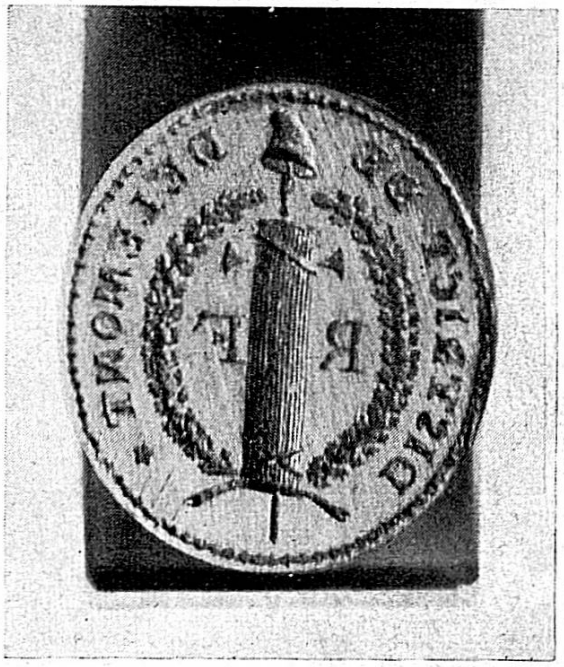

Fig. 46

[1] Fils de Pierre-François, originaire de Courtemaîche, reçu bourgeois de Delémont en 1743.
[2] Archives municipales, Dossier MGV Cloches.
[3] La matrice est au Musée jurassien.

Troisième arrondissement du Haut-Rhin, le district de Delémont formait, de 1800 à 1814, une sous-préfecture qui avait son sceau. Celui-ci représentait l'aigle impérial couronné :

** SOUS PREFECTURE DE L'ARRT. DE DELEMONT **
HAUT-RHIN [1])

Fig. 47

Dans le cabinet de travail de M. le préfet de Delémont, nous pouvons apercevoir une plaque en cuivre peinte qui reproduit les armoiries du district : crosse blanche sur trois monts verts dans un champ rouge. J'avais pensé que ce tableau avait été offert par LL. EE. de Berne, à l'occasion des fêtes de la Réunion du Jura au vieux canton. Mais les recherches entreprises par M. Christian Lerch, assistant

[1] Document daté de 1807.

scientifique des Archives cantonales, ont été négatives. M. Lerch, n'a trouvé, non seulement aucune décision, mais encore aucune description de nos armoiries, ni dans les procès-verbaux des Grands et des Petits Conseils, ni dans ceux, plus tard, du Conseil d'Etat. Nous sommes donc en mesure de conclure que ces armoiries n'ont jamais été homologuées.

Les armoiries du canton de Berne dominent celles des villes de Delémont et de Laufon. Deux ours armés « supportent » le tout. Au-dessous :

Les XXXVI Communes des Villes et Vallées
de Delémont et Lauffon, formant le Baillage
de DELEMONT, ont été restituées à la SUISSE
et réunies au Canton de Berne l'an MDCCCXV.

Voyez figure 47, page 193.

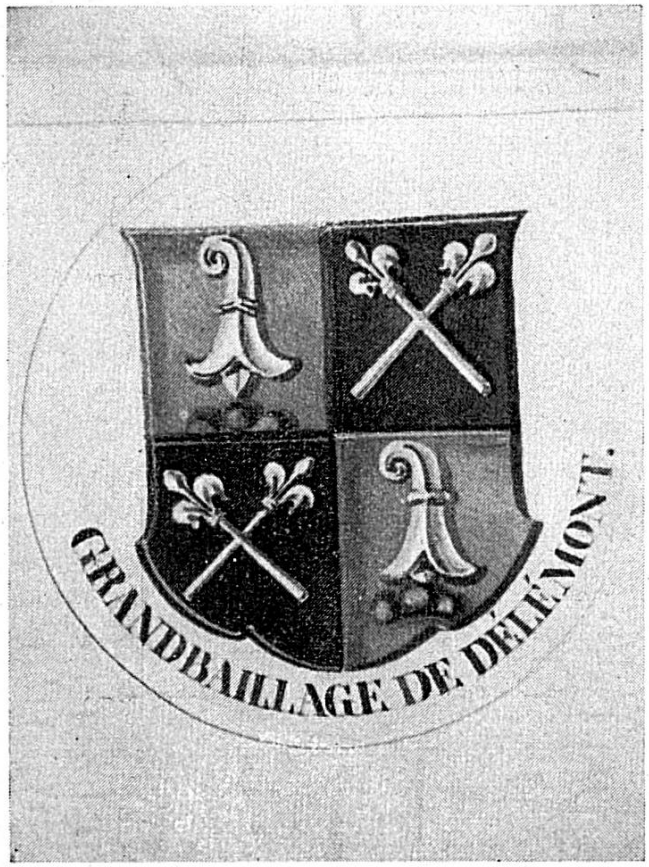

Fig. 48

Procédant au classement des archives de la ville de Delémont, j'ai mis à jour le premier règlement de la société du Tirage du Bailliage. Sur la page de garde de ce règlement sont dessinées les armoiries écartelées au 1 et 4 de Delémont: crosse blanche, champ rouge, 3 coupeaux verts, et au 2 et 3 de Zwingen : deux bâtons blancs que termine une fleur de lis dans un fond noir. L'article cinquième de ce règlement qui date du 28 mars 1819, précise : « La société aura un drapeau. Sur l'un des côtés seront les armes du canton, et sur l'autre, celles de la banlieue, *ou tout autre signe à volonté* ». [1])

Voyez figure 48.

[1] Section militaire.

Les armoiries de la ville de Delémont, gravées sur le calendrier monumental du prince de Wangen, de 1779, ont servi de modèle au peintre, croyons-nous, auteur des plaques commémoratives de 1815. Cette gravure doit représenter les armoiries de la seigneurie de Delémont. Or, nous avons vu ci-dessus, que cette seigneurie ne possédait pas d'armoiries propres, mais blasonnait comme la ville : fond rouge, crosse blanche, six coupeaux blancs. Si nous examinons le blason en question du calendrier monumental, nous remarquons que le fond de l'écu est rouge, la crosse blanche, tandis que la montagne semble être de trois coupeaux, car ceux-ci ne sont pas très bien délimités ; et si nous tenons compte de l'émail indiqué, ces trois coupeaux seraient de *pourpre*. Ce qui est improbable. Le graveur, à mon humble avis, a recouru aux hachures tombant de gauche à droite, pour donner plus de relief à son dessin.

IV. Conclusion

Les armoiries du district de Delémont, telles qu'on les voit sur le tableau de 1815, ou sur l'ancien drapeau de la société du « Tirage du Grand-Bailliage », ou encore sur la frise de l'Hôtel du Gouvernement, à Berne, n'ont jamais été homologuées.

Les armoiries du Grand-Bailliage de Delémont sont même en désaccord au sujet du blasonnement du futur district de Laufon : la plaque en cuivre peinte de 1815, reproduisant les armes de la ville de Laufon, et le drapeau de la société du tirage, les armes de l'ancienne seigneurie de Zwingen ! Ceci vous prouve qu'en 1815, la question des armoiries de nos districts jurassiens n'a jamais fait l'objet d'études approfondies !

Sous la houlette de nos princes, la seigneurie de Delémont n'avait « ni armes, ni armoiries », parce qu'elle ne faisait « qu'une bannière et qu'une justice avec la ville ».

Ces blasons, que nos anciens sceaux nous ont transmis, que nos antiques monuments nous ont conservés, que nos vieilles bannières nous ont légués et que nos manuscrits poussiéreux nous ont décrits, sont tous « de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même ».

Nos armoiries delémontaines évoquent un glorieux passé de 800 années. Et si, en 1945, Delémont peut fêter ses 1210 années d'existence, si pendant près de huit siècles la ville a partagé son écusson avec sa seigneurie, si pendant plus d'un millénaire, elle a partagé avec la vallée et les treize francs villages, sa vie politique,

sa vie sociale et sa vie religieuse, pour quelles raisons la plus ancienne cité rauracienne et son district ne blasonneraient-ils pas dorénavant comme autrefois :

> « *De gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même* » [1]).

Sources :

Manuscrites

Archives de l'ancien Evêché de Bâle :
B 239 Fiefs communs Delémont.

Archives de Delémont :

de la Bourgeoisie :
Procès-verbaux du conseil 1833-1903, 13 volumes.

de la paroisse de saint Marcel :
Procès-verbaux de la Justice I.

de la Municipalité :
Procès-verbaux du conseil 1454-1900, 50 volumes.
Archives des documents.
Armoiries de Delémont. Dossier constitué avec pièces justificatives.
Comptes de la ville 1613-1792.
Corporation de la Chandoille.

Bibliographie

Règlement d'Organisation, d'Administration et de Jouissance des Biens de la ville de Delémont. Porrentruy 1817. 2e édition Bâle 1823.

[1] La ville, le district et le canton de Berne se sont partagé le même blason pendant près de huit siècles aussi. Voyez l'intéressant travail de M. le Rr R. von Fischer, archiviste d'Etat, intitulé : Vom Bärner Wappe. Berne 1945.